

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
BACHELIER EN COOPERATION INTERNATIONALE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 719300U32D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : BACHELIER EN COOPERATION INTERNATIONALE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à vérifier que l'étudiant est capable, *dans le respect des consignes et à travers l'élaboration d'un travail écrit de fin d'études et sa défense orale, d'intégrer les savoirs, les techniques et les règles de déontologie professionnels.*

L'étudiant prouvera, *par une démarche personnelle et approfondie*, qu'il est capable :
d'exploiter les concepts acquis en les transposant dans des situations nouvelles ;
d'utiliser et d'appliquer judicieusement des procédures, des règles ou des techniques relevant de missions de coopération internationale ;
d'analyser les différents aspects d'une mission de coopération internationale en recherchant des solutions susceptibles d'en améliorer les conditions de réussite de la mise en œuvre ;
de faire preuve d'autonomie dans la recherche des informations nécessaires ;
de prendre en compte l'ensemble des paramètres inhérents au projet choisi.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 160 périodes

Code U
Z

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

Dénomination des cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes par groupe</u>
Préparation de l'épreuve intégrée	CT	I	16
Epreuve intégrée de la section : « Bachelier en coopération internationale »	CT	I	4
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

4. 1. Programme pour les étudiants

L'étudiant sera capable,

*dans le respect des consignes données,
au travers de la rédaction d'un travail de fin d'études respectant les règles et usages de la langue française, et de sa défense orale,
dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle,*

- ◆ de mettre en œuvre une recherche personnelle traduite dans un rapport circonstancié et critique mettant en évidence :
 - sa maîtrise des connaissances, des techniques et des méthodes spécifiques aux projets et missions de coopération internationale,
 - sa capacité à porter un regard critique sur les décisions prises dans le cadre des missions de coopération internationale ;
- ◆ de préparer la défense orale de son rapport pour mettre en valeur :
 - les qualités et démarches généralement exigibles dans la mise en œuvre de missions de coopération internationale,
 - sa maîtrise des connaissances, des techniques et des méthodes propres au sujet traité,
 - sa capacité à poser une réflexion éthique sur les réalités professionnelles,
 - les démarches effectuées pour confronter les résultats de son analyse avec les réalités professionnelles,
- ◆ de déterminer avec le chargé de cours, le thème général de la recherche à mener et de communiquer l'engagement qu'il prend dans le traitement du sujet qu'il a choisi ;
- ◆ d'informer le chargé de cours de l'état d'avancement de ses travaux de recherche et de la rédaction de son travail ;
- ◆ de prendre en compte les conseils prodigués et les remarques émises par le chargé de cours ;
- ◆ d'évaluer, avec le chargé de cours, la valeur de son travail pour remédier, le cas échéant, aux lacunes tant sur le plan du contenu que des techniques développées.

4. 2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours communiquera aux étudiants les exigences qualitatives, éthiques (propriété intellectuelle), et quantitatives du travail de fin d'études et les critères d'évaluation :

- ◆ sur le plan de la structuration du document écrit :
 - introduction : explication des objectifs poursuivis, méthodes et techniques développées pour traiter le sujet choisi,
 - développement de l'analyse,
 - conclusion : évaluation personnelle du travail sur le plan de l'intégration des savoirs, des techniques (cohérence dans l'argumentation, adéquation entre les méthodes et les stratégies développées et les résultats obtenus),
 - annexes : les annexes seront explicites et référencées,
 - table des matières : cohérence entre la structuration du travail et la table des matières, respect des critères de lisibilité et de présentation formelle,
 - bibliographie signalétique : respect des critères de présentation, des techniques professionnelles ;
- ◆ sur le plan de l'approche qualitative du contenu :
 - choix d'une problématique actuelle en cohérence avec le profil professionnel repris dans le dossier pédagogique de la section ;
- ◆ assurer le suivi de l'étudiant pour favoriser la mise en œuvre de ses capacités d'auto-évaluation ;
- ◆ organiser des séances individuelles et/ou collectives pour :
 - vérifier l'état d'avancement des travaux, le respect des consignes générales relatives au travail de fin d'études ;
 - prodiguer des conseils et motiver l'étudiant dans la recherche de la qualité ;
 - réorienter son travail en cas de besoin ;
 - préparer l'étudiant à la défense orale de son travail de fin d'études.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

dans le respect des consignes données, des règles et usages de la langue française, de la déontologie et de l'éthique professionnelle,

- ◆ de mettre en œuvre une recherche cohérente sur un sujet validé par le chargé de cours ;
- ◆ d'en rédiger un rapport circonstancié et critique mettant en évidence :
 - sa maîtrise et l'utilisation pertinente de concepts techniques, sociologiques, juridiques, logistiques et économiques relevant du domaine,
 - sa capacité à poser une réflexion notamment éthique sur les difficultés rencontrées dans les missions de coopération internationale,
 - sa capacité à repérer d'éventuels dysfonctionnements dans le déroulement d'une mission et à proposer des solutions ou améliorations,
- ◆ d'évaluer l'impact technique, sociologique, juridique et économique des solutions ou améliorations qu'il suggère ;

- ◆ de présenter et défendre oralement son rapport en utilisant des techniques appropriées de communication.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision et de clarté tant dans l'expression orale qu'écrite,
- ◆ le niveau de sens critique,
- ◆ le degré de pertinence et de cohérence du projet,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

8. CAPITALISATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE DE LA SECTION :

Sans objet.